

Les mobilités résidentielles entre 2020 et 2021 bénéficient aux territoires ruraux dans l'académie de Lyon

Les mobilités résidentielles des élèves de l'académie de Lyon sont en progression depuis trois ans de 0,8 point dans le premier degré et de 1,1 point dans le second. Les changements de résidence sont plus fréquents juste avant l'entrée en CP, en 6^e et en 2^{de}. Les mobilités des élèves urbains et ruraux se font dans le même type d'environnement. On note cependant une augmentation des mobilités de l'urbain vers le rural ces trois dernières années. Le solde des mobilités est positif pour l'Ain et la Loire, négatif pour le Rhône.

Sur l'ensemble des élèves inscrits dans l'académie de Lyon à la rentrée 2020, 5,8 % de ceux scolarisés dans le premier degré à la rentrée 2021 ont connu un changement de résidence entre ces deux rentrées. Ce taux de mobilité a été encore plus fort pour ceux qui étaient scolarisés dans le second degré à la rentrée 2021 : 6,5 %. Sont pris en compte ici les élèves du premier degré (de la Grande Section de maternelle au CM2), de collège (hors Segpa) et de seconde (GT ou pro), soit environ 454 000 élèves*. La grande majorité résidait sur le territoire de l'académie de Lyon (98 %), les autres principalement dans une académie limitrophe : 3 465 dans l'académie de Grenoble (dont 2 414 dans le second degré) et 362 dans l'académie de Clermont-Ferrand (dont 258 dans le second degré).

Le taux de mobilité tel que présenté ici ne prend pas en compte les élèves qui, à la rentrée 2020,

résidaient dans l'académie de Lyon, mais étaient inscrits dans une autre académie (3 728 élèves, dont 3 003 dans le second degré). Il ne concerne pas non plus les élèves entrant dans l'académie de Lyon durant l'année. Malgré ces restrictions, l'analyse des mobilités résidentielles devrait apporter des éléments d'information permettant de mieux anticiper les évolutions des effectifs scolaires au sein de l'académie.

Des mobilités** en légère hausse en 2021

En 2020, le taux de mobilité résidentiel dans l'académie était en augmentation par rapport à l'année précédente : + 0,7 point dans le premier degré et + 0,8 point dans le second. La hausse se poursuit en 2021, mais a un rythme moins élevé : +0,1 point dans le premier degré et 0,3 point dans le second degré (pour le champ de l'étude) [Tableau 1].

Quelle que soit l'année, la fréquence des changements de résidence apparaît plus élevée pour certains niveaux de scolarisation. On note surtout un fort pic de mobilité (9,6 %) l'année qui précède l'entrée en sixième. L'intensité des changements de résidence se fait aussi plus forte l'année qui précède l'entrée en CP (6,6 %) et l'entrée en seconde (6,6 % en seconde GT, 7,6 % en seconde professionnelle)

[Graphique 2].

Dans le second degré, la mobilité résidentielle pour chaque catégorie socio-professionnelle évolue au même rythme que pour l'ensemble des élèves. Sur les trois dernières années, cette mobilité est plus forte chez les élèves de catégorie sociale moyenne (7,0 % en 2021) et, dans une moindre mesure, chez les élèves défavorisés (6,4 % en 2021).

* Source BCP pour les effectifs ci-après

** Voir encadré méthodologique

1- Mobilité résidentielle des élèves dans l'académie et dans les départements (en %)

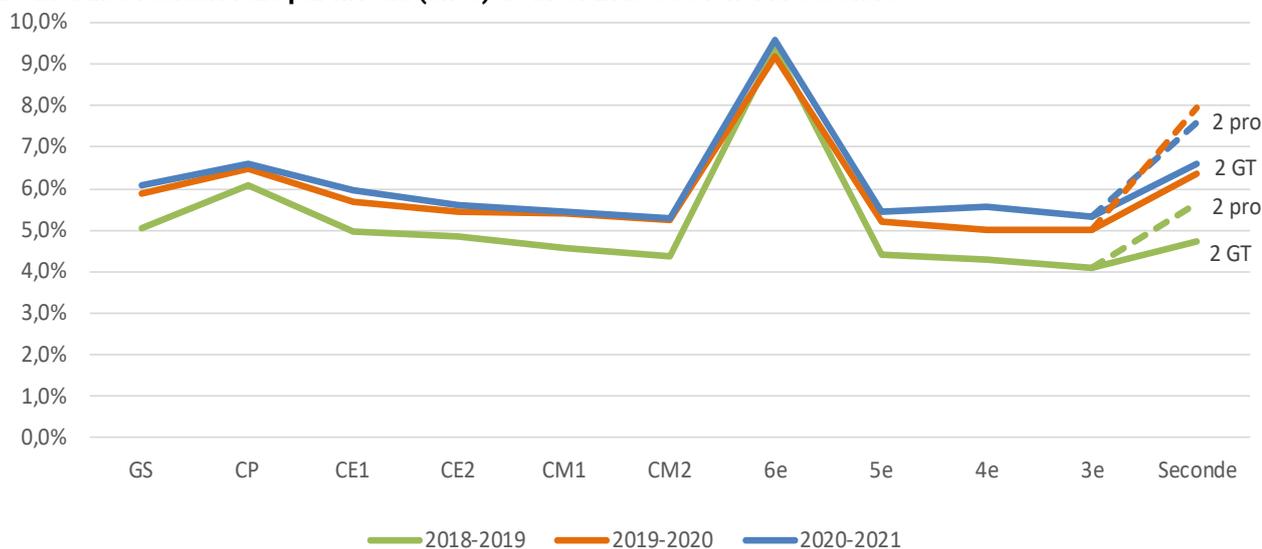
	Académie			Ain			Loire			Rhône			France		
	Entre 2020 et 2021	Entre 2019 et 2020	Entre 2018 et 2019	Entre 2020 et 2021	Entre 2019 et 2020	Entre 2018 et 2019	Entre 2020-2021	Entre 2019-2020	Entre 2018-2019	Entre 2020 et 2021	Entre 2019 et 2020	Entre 2018 et 2019	Entre 2020 et 2021	Entre 2019 et 2020	Entre 2018 et 2019
1er Degré	5,8	5,7	5,0	5,5	5,5	4,9	5,3	5,2	4,5	6,1	5,9	5,1	6,0	5,6	5,9
2d degré	6,5	6,2	5,4	6,6	6,3	5,5	6,2	5,8	5,0	6,5	6,1	5,4	6,8	6,3	6,7

Lecture : En 2020, 5,5 % des élèves scolarisés dans l'académie de Lyon et résidant dans l'Ain ont connu une mobilité entre 2020 et 2021.

Champ : Elèves inscrits dans l'académie de Lyon l'année N-1

Source : MENJS-DEPP

2- Mobilité résidentielle par niveau (en %) de la Grande Section à la seconde



Lecture : 5,6 % des élèves scolarisés en 4e dans l'académie en 2020 ont connu une mobilité entre 2020 et 2021.

Champ : Elèves inscrits dans l'académie de Lyon l'année N-1

Source : MENJS-DEPP

Des mobilités majoritairement intra-académiques

Dans plus de 97 % des cas, les mobilités résidentielles concernent des jeunes résidant dans l'académie. Plus des trois quarts de ces jeunes sont restés dans le territoire académique (respectivement 76,2 % et 82,2 % des élèves du premier degré et du second degré dans le champ de l'étude). Les changements de résidence vers une autre académie sont toutefois en hausse ces trois dernières années dans le premier degré : ils concernent 19,7 % de l'ensemble des élèves mobiles en 2019, 21,1 % en 2020 et 23,8 % en 2021. Ces mobilités extra-académiques s'accompagnent le plus souvent d'un changement d'académie de scolarisation (96,3 % dans le premier degré et 91,6 % dans le second degré).

Les taux de mobilité varient aussi suivant les départements. Ainsi, la Loire est le département où les élèves changent le moins souvent de commune de résidence (5,3 % dans le premier degré et 6,2 % dans le second). C'est aussi le département où les changements de résidence se font le plus souvent au sein du département même (plus des trois quarts des

mobilité). A noter que les évolutions sur les trois dernières années sont quasiment identiques dans chacun des départements de l'académie.

Une mobilité résidentielle plus forte dans les communes très denses dans le premier degré

On note des disparités territoriales quant à la mobilité au sein de l'académie. Ainsi, dans le premier degré, la part d'élèves ayant quitté leur commune de résidence est particulièrement élevée dans la première couronne Est et Nord de la ville de Lyon (1)* et dans 7 de ses arrondissements (2)*. Les taux sont aussi élevés dans l'ouest roannais (3)* et au nord de Nantua (4)*. Dans le second degré, la mobilité est aussi importante dans 5 arrondissements de Lyon (5)*, dans les communes du nord de Saint-Etienne (6)* et dans l'ouest roannais (7)*.

Ces disparités peuvent être analysées au travers de la typologie de la DEPP, qui classe les communes suivant leur densité, leur appartenance à une unité urbaine (UU, caractérisée par la continuité du bâti) ou leur rattachement à une grande aire d'attraction des villes (AAV, définies en fonction

des déplacements domicile-travail) [voir « Pour en savoir plus »]. Dans le premier degré, les élèves des communes rurales (communes peu ou très peu denses) sont moins mobiles que les élèves des communes urbaines (communes denses ou très denses) : 5,3 % contre 6,0 %. La fréquence de mobilité est particulièrement faible (4,9 %) pour les élèves résidant dans les communes peu ou très peu denses des aires d'attraction des grandes villes, mais qui sont hors de toute unité urbaine (rural périphérique) [Tableau 3].

En revanche, les élèves des communes très denses ont connu une forte mobilité : 6,3 % dans l'urbain très dense (qui comprend 32 communes de l'unité urbaine de Lyon et 5 communes de l'unité urbaine de Saint-Etienne).

Dans le second degré, pour le champ de l'étude, il n'y a pas d'écarts importants entre l'urbain et le rural, mais il existe une plus forte mobilité des élèves dans les communes peu ou très peu denses hors unités urbaines et hors aires d'attraction des grandes villes (rural éloigné).

* les numéros dans les parenthèses se réfèrent à l'annexe 3.

3- Mobilité résidentielle des élèves suivant le type de territoire (en %)

Typologie DEPP	caractéristiques de la typologie		Premier degré				Second degré			
	densité	appartenance à une UU ou à une AAV	part d'élèves	taux 2020-	taux 2019-	taux 2018-	part d'élèves	taux 2020-	taux 2019-	taux 2018-
Rural éloigné	peu dense ou	hors UU et hors grandes AAV	4,6	5,6	5,6	4,9	5,1	7,0	6,9	5,8
Rural périphérique		hors UU et dans grande AAV	8,7	4,9	5,0	4,2	8,9	6,4	6,2	5,4
Rural-bourg	très peu dense	dans UU et hors grandes AAV	2,7	5,6	6,0	5,0	3,1	6,6	6,2	5,8
Rural périurbain		dans UU et dans grande AAV	6,5	5,5	5,6	5,0	6,9	6,5	6,0	5,3
Rural			22,5	5,3	5,4	4,6	24,0	6,6	6,3	5,5
Petite ville	densité intermédiaire ou très dense	hors grandes AAV	2,8	5,6	5,9	5,1	3,0	5,8	5,7	5,7
Urbain dense		dans AAV	30,7	5,6	5,6	4,9	31,3	6,6	6,3	5,4
Urbain très dense			44,0	6,3	5,8	5,2	41,6	6,5	6,1	5,3
urbain			77,5	6,0	5,8	5,1	76,0	6,5	6,1	5,4
Ensemble			100,0	5,8	5,7	5,0	100,0	6,5	6,2	5,4

Lecture : Les communes rurales périphériques sont des communes peu ou très peu denses, appartenant à une grande aire d'attraction des villes (AAV) et hors de toute unité urbaine (UU). En 2020, 8,7 % des élèves scolarisés dans le premier degré dans l'académie y résidaient. Parmi ceux-ci, 4,9 % des élèves ont connu une mobilité entre 2020 et 2021.

Champ : Elèves inscrits dans l'académie de Lyon l'année N-1

Source : MENJS-DEPP

Moins d'un quart des mobilités concernent des élèves ruraux. L'attraction des zones urbaines sur ces déplacements semble devenir moins importante. Ainsi, en 2021-2022, moins de quatre élèves ruraux sur dix ont changé de résidence pour vivre dans une commune urbaine (35,7 % dans le premier degré, 39,5 % dans le second). Ces parts sont en diminution par rapport à la période 2019-2020 (-2,3 points dans le 1er degré et -1,8 dans le second degré). Les communes urbaines très denses attirent quant à elles moins de 7 % des élèves ruraux en mobilité [Tableaux Annexe 1].

Le changement de commune des élèves des communes rurales se fait donc majoritairement vers des communes rurales, principalement dans les grandes aires d'attraction des villes (rural périphérique et rural périurbain) pour ceux qui résidaient dans une AAV, et hors des grandes aires d'attraction des villes (rural éloigné et rural-bourg) pour ceux qui résidaient hors des AAV.

À l'inverse, le rural semble attirer de plus en plus d'urbains. Si seul un élève urbain sur cinq démé-

nage pour une commune rurale (18,2 % dans le premier degré, 21,6 % dans le second) sur la période 2020-2021, cette part est en hausse de 3,9 points dans le premier degré et de 2,4 points dans le second par rapport à 2019-2020. Les trajectoires résidentielles allant de l'urbain vers le rural ont principalement comme territoire d'arrivée des communes appartenant à une aire d'attraction des villes (rural périphérique ou rural périurbain). En revanche, les élèves des petites villes optent majoritairement pour une résidence dans les communes rurales (à plus de 57 %), avec une prédominance des communes hors des grandes aires d'attraction des villes.

Pour les élèves de l'urbain très dense, comme pour ceux de l'urbain dense, plus de la moitié des changements de résidence se font sans changement de type d'environnement.

Enfin, les changements de résidence des élèves résidant dans une unité urbaine se font pour moitié dans une commune de la même unité urbaine (50,3 % dans le premier degré et 56,6 % dans le

second), et dans sept cas sur dix dans une commune de la même aire d'attraction des villes (69,7 % dans le premier degré et 73,3 % dans le second). À noter que ces taux sont sous-évalués dans la mesure où l'on ne détecte pas les mobilités intra-communales dans cette étude. Dans les plus importantes agglomérations (Lyon, Saint-Etienne et Bourg-en-Bresse), la part d'élèves qui quittent leur aire d'attraction des villes est souvent plus importante dans la ville centre que dans le reste de l'unité urbaine. L'exception notable est la ville de Lyon dans le second degré, où près de 83,8 % des élèves qui sont en mobilité restent dans l'AAV de Lyon, pour 80,8 % des élèves en mobilité de l'unité urbaine de Lyon. Les mobilités des élèves résidant à Lyon sont aussi particulièrement faible vers le rural (12,1 % dans le premier degré et 8,0 % dans le second degré) [voir Carte].

Les arrivées dans les territoires

Les flux de mobilité résidentielle semblent indiquer une répartition non uniforme des résidences d'arrivée sur l'ensemble de l'académie. Pour analyser cette réparti-

tion suite aux mobilités entre 2020 et 2021, on considère à présent les communes de résidence en 2021 des élèves inscrits dans l'académie de Lyon en 2021. Sont donc aussi pris en compte les élèves scolarisés en 2020 dans une autre académie puis inscrits à Lyon. Ces élèves « arrivants » dans l'académie sont moins nombreux que les élèves dits « sortants » (élèves inscrits dans l'académie de Lyon en 2020, puis scolarisés dans une autre académie en 2021). Ainsi, on compte 80 arrivants pour 100 sortants dans le premier degré, et un peu plus dans le second degré : 86 arrivants pour 100 sortants. Ces sorties et arrivées ne s'accompagnent toutefois pas toujours d'une mobilité résidentielle, mais parfois seulement d'un changement de lieu de scolarisation.

Pour l'ensemble de l'académie et dans le premier degré, les élèves qui ont une nouvelle commune de résidence à la rentrée 2021 représentent 5,5 % des effectifs de 2020. Ce ratio est plus élevé dans certains territoires, en particulier dans le nord de Lyon (8)*, dans l'ouest (9 et 10)* et le nord (11)* de la métropole de Lyon, dans la Dombes et la Côtière — régions de l'Ain appartenant à l'AAV de Lyon — (12 et 13)*, dans le nord du département du Rhône (14)*, dans l'ouest roannais, Roanne inclus, (15)*, dans le pays de Gex (16)*. Le ratio est en revanche particulièrement faible à Saint-Etienne et dans l'est stéphanois (17)*.

Dans le second degré, les élèves qui ont déménagé entre les ren-

trées 2020 et 2021 représentent 6,3 % des effectifs 2020 de l'académie. Le ratio entre nombre d'arrivants en 2021 et effectifs en 2020 est encore plus élevé dans certains territoires : dans 5 arrondissements de Lyon (18)* et au nord de Lyon (19)* ; à Roanne et dans son agglomération (20)* ; au nord-ouest de Saint-Etienne (21)* et dans le Pays de Gex (22)*. Comme dans le premier degré, les changements de résidence sont faibles vers Saint-Etienne et l'est stéphanois (23)*.

Globalement, le ratio d'arrivées est plus élevé sur l'ensemble des zones rurales, que ce soit dans le premier degré ou le second degré (respectivement +1,1 point et +0,7 point par rapport à l'urbain). Ceci s'explique en partie par la faible attractivité des communes urbaines très denses.

Un solde positif dans l'Ain et la Loire

La différence entre le ratio précédent et le taux de mobilité est le solde des mobilités rapporté aux effectifs d'élèves en 2020 (solde relatif des mobilités résidentielles). Ce taux est une mesure, pour les effectifs d'un territoire, des variations liées aux mobilités (voir Méthodologie). De plus, un taux négatif indique, pour un territoire donné, une mobilité sortante plus importante que la mobilité entrante.

Pour l'académie dans son ensemble, le solde relatif est négatif (-0,3 % dans le premier degré et -0,2 % dans le second degré) : on compte donc plus de sorties liées aux mobilités que d'entrées. Ces

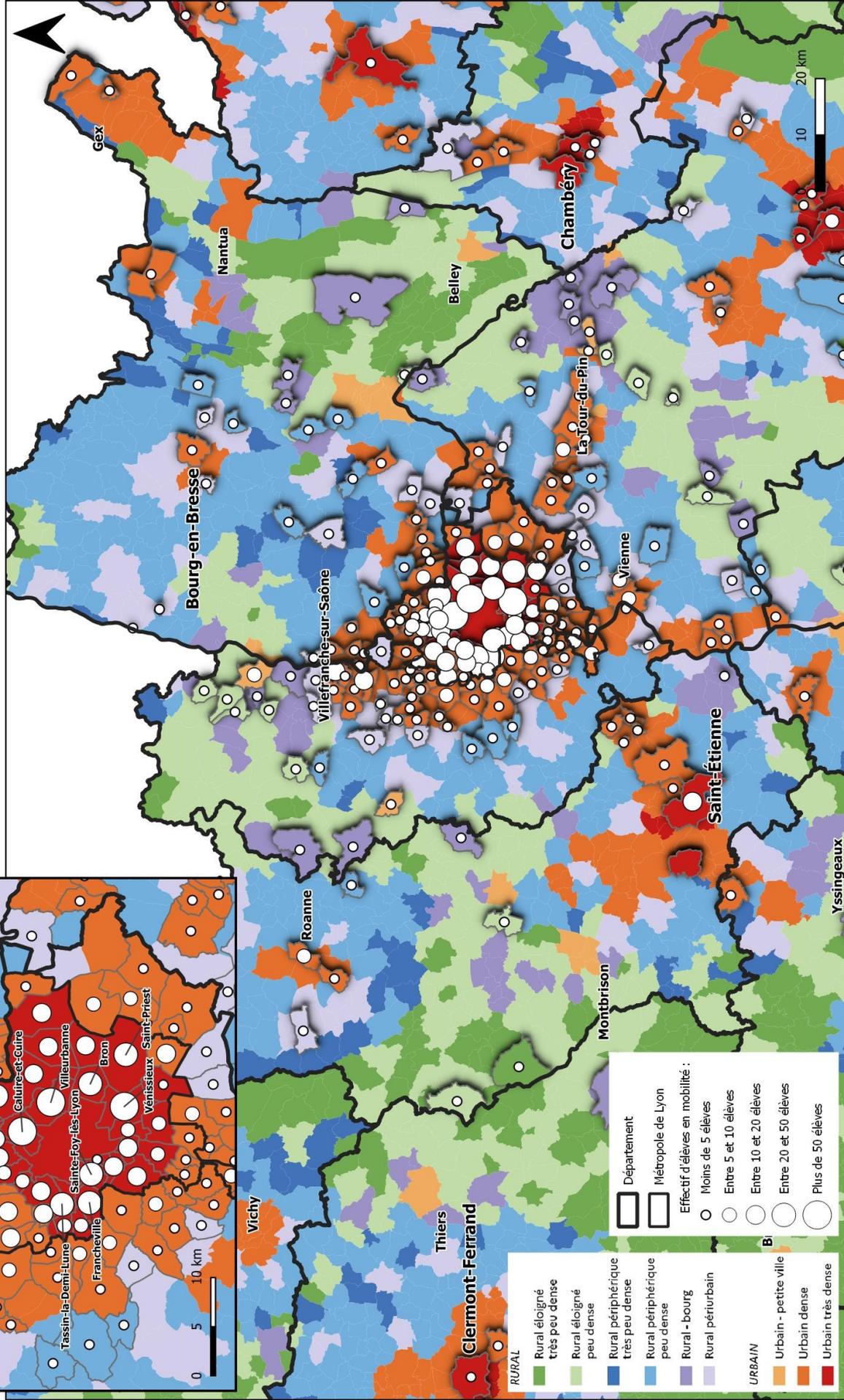
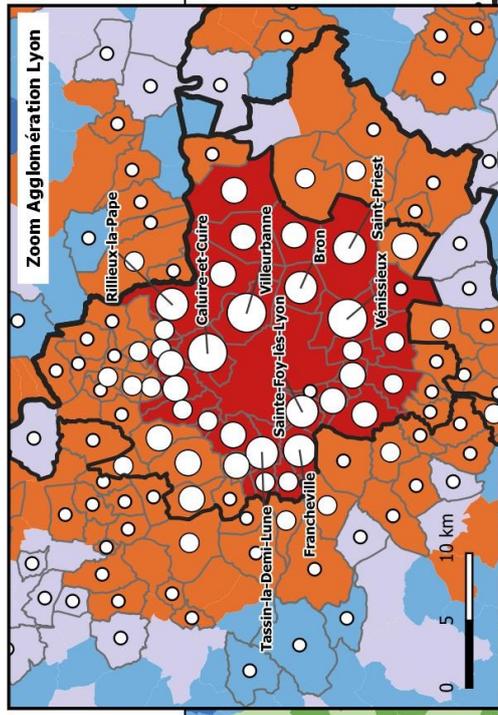
taux ont baissé ces trois dernières années : sur la période 2019-2020, ils étaient alors de +0,1 % dans le premier degré et quasi-nul dans le second degré (+0,01 %).

Dans les départements, le solde relatif des mobilités résidentielles dans le premier degré est très positif dans l'Ain (+1,1 %), légèrement positif dans la Loire (+0,2 %) et très négatif dans le Rhône (-1,0 %). Ce résultat se vérifie également dans le second degré, mais avec une moindre amplitude des taux entre départements : +0,3 % dans l'Ain, +0,1 % dans la Loire et -0,5 % dans le Rhône. Depuis 2 ans, le solde relatif est de plus en plus négatif dans le Rhône (-0,7 point dans le premier degré et -0,5 dans le second) et de plus en plus positif dans les deux autres départements.

Les mobilités résidentielles étant moins souvent le fait d'élèves ruraux et les territoires ruraux accueillant proportionnellement plus souvent de nouveaux résidents, le solde relatif est plus important dans le rural : +1,4 % dans le premier degré et +0,4 % dans le second degré, contre respectivement -0,8 % et -0,3 % dans l'urbain. Les mobilités pour les jeunes déjà scolarisés en 2020 et 2021, bénéficient aux territoires ruraux, qui gagnent ainsi des élèves (c'était aussi le cas en 2018-2019 et en 2019-2020 dans le premier degré). En revanche, les territoires urbains, et plus particulièrement les zones très denses, perdent des élèves du fait de ces mobilités.

* les numéros dans les parenthèses se réfèrent à l'annexe 4

Mobilité résidentielle des élèves du premier degré depuis la commune de Lyon (en effectif)



RURAL	 Rural éloigné très peu dense	 Rural éloigné peu dense	 Rural périurbain très peu dense	 Rural périurbain peu dense	 Rural - bourg	 Rural périurbain
URBAIN	 Urbain - petite ville	 Urbain dense	 Urbain très dense			
	 Département	 Métropole de Lyon	Effectif d'élèves en mobilité :			
	 Moins de 5 élèves	 Entre 5 et 10 élèves	 Entre 10 et 20 élèves	 Entre 20 et 50 élèves	 Plus de 50 élèves	

POINT METHODOLOGIQUE :

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la DEPP – service statistique du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports – qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux sur le sujet.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré) et les constats de rentrées du second degré, qui recensent respectivement l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier et le second degré à chaque rentrée scolaire dans les secteurs public et privé sous contrat. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariées au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat, et sur les date et lieu de naissance de l'élève et numéro UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude. En population générale, sur l'ensemble des ménages en logement ordinaire et pas seulement sur les familles avec enfant scolarisé, cette dernière représente environ 40 % des mobilités résidentielles.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont a priori surreprésentées dans les régions frontalières, dans les DROM et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines.

Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricoles ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

- L'indicateur utilisé sur le champ de l'étude pour une année n donnée est le taux de mobilité (correspondant au taux de départ dans la NI de la DEPP) qui, calculé sur les élèves scolarisés dans l'académie de Lyon l'année n-1, rapporte, à l'échelle d'un territoire (département, académie, etc.), le nombre d'élèves ayant quitté le territoire entre les années n-1 et n à la population du territoire à l'année n-1. Ce taux peut être décliné par niveaux de scolarisation.

Cet indicateur porte sur les élèves scolarisés dans les établissements de l'académie de Lyon (année n-1). Les élèves résidant sur le territoire mais scolarisés dans une autre académie ne sont donc pas pris en compte. Par ailleurs, suivant le territoire étudié, le taux s'applique ou non aux élèves résidant dans une commune extérieure à l'académie. La conjonction de ces deux phénomènes peut conduire à de légères différences de calcul des taux de mobilité académiques et départementales entre l'étude nationale et l'étude académique.

- Pour l'étude des communes d'arrivée, est calculé un « ratio d'arrivée », qui est le nombre de mobilité vers (ou au sein d') un territoire rapporté à la population scolaire du territoire à l'année n-1.

- Le solde relatif des mobilités résidentielles est alors la différence entre le ratio d'arrivée et le taux de mobilité. C'est donc aussi la différence entre les nombres de mobilités vers un territoire et hors d'un territoire, rapportée à la population scolaire du territoire à l'année n-1.

Note

Il n'est pas fait référence ici aux données de cadrage régional qui sont présentées dans les études sur les mobilités des élèves publiées par les académies de Grenoble et Clermont-Ferrand. En effet, les indicateurs de mobilité étudiés dans cette note ne sont pas strictement identiques.

Pour en savoir plus :

Concernant les données nationales :

« Les mobilités résidentielles des élèves du premier et second degré à la rentrée 2021 : la hausse se poursuit » Note d'Information Depp (2022)

Concernant la nouvelle typologie de la DEPP :

« Les différences de conditions de scolarisation selon les territoires en Auvergne-Rhône-Alpes », Note d'Information Régionale du SIASEPP (2022)

« Des différences d'orientation des collégiens en fin de troisième, selon le territoire de résidence », Note d'Information Régionale du SIASEPP (2022)

ANNEXE 1 : Répartition des élèves mobiles en fonction du type de territoire de la commune de départ et suivant le type de territoire de la commune d'arrivée, dans le premier et second degré (en %)

1er degré	Rural éloigné	Rural périph.	Rural-bourg	Rural périurb.	Rural	Petite ville	Urbain dense	Urbain très dense	Urbain	Ens.
	Rural éloigné	29,8	13,9	17,1	8,1	68,9	12,5	15,1	3,5	
Rural périphérique	10,3	32,1	6,9	16,9	66,2	4,4	25,2	4,3	33,8	100,0
Rural-bourg	24,0	14,8	14,3	9,2	62,3	9,7	19,4	8,6	37,7	100,0
Rural périurbain	7,5	25,7	6,8	19,5	59,6	3,8	29,1	7,5	40,4	100,0
Rural	15,4	24,1	10,0	14,8	64,3	6,6	23,4	5,6	35,7	100,0
Petite ville	25,3	15,8	9,5	6,3	57,0	14,8	18,2	10,0	43,0	100,0
Urbain dense	3,6	11,3	3,5	12,1	30,5	2,8	52,1	14,6	69,5	100,0
Urbain très dense	2,6	4,5	1,8	5,3	14,1	2,3	32,7	50,9	85,9	100,0
Urbain	3,7	7,4	2,7	7,8	21,6	2,9	39,4	36,2	78,4	100,0
Ensemble	6,1	10,8	4,2	9,2	30,3	3,7	36,1	29,9	69,7	100,0

2d degré	Rural éloigné	Rural périph.	Rural-bourg	Rural périurb.	Rural	Petite ville	Urbain dense	Urbain très dense	Urbain	Ens.
	Rural éloigné	29,3	12,3	18,4	6,3	66,3	16,0	12,1	5,6	
Rural périphérique	9,0	28,9	5,3	16,9	60,1	4,2	29,1	6,6	39,9	100,0
Rural-bourg	24,3	11,7	20,6	8,7	65,3	10,7	16,5	7,5	34,7	100,0
Rural périurbain	6,5	22,5	4,1	21,3	54,3	2,7	36,0	6,9	45,7	100,0
Rural	14,9	21,1	9,9	14,7	60,5	7,3	25,6	6,6	39,5	100,0
Petite ville	28,4	11,1	11,6	6,3	57,4	19,0	15,3	8,2	42,6	100,0
Urbain dense	4,0	9,7	2,8	9,7	26,2	2,5	54,7	16,6	73,8	100,0
Urbain très dense	1,9	2,9	1,2	3,6	9,5	1,4	25,2	64,0	90,5	100,0
Urbain	3,7	6,0	2,2	6,2	18,2	2,5	37,2	42,2	81,8	100,0
Ensemble	6,4	9,7	4,1	8,3	28,5	3,6	34,4	33,5	71,5	100,0

Lecture : 6,9 % des élèves scolarisés dans le premier degré qui résidaient en 2020 dans le rural périphérique et ont connu une mobilité, résident en 2021 dans le rural-bourg.

Champ : Elèves inscrits dans l'académie de Lyon l'année N-1

Source : MENJS-DEPP

ANNEXE 2 – Mobilité résidentielle des élèves suivant le type de territoire (en %)

Typologie DEPP	Premier degré						Second degré					
	Ratio par lieu d'arrivée (%)			Solde relatif (%)			Ratio par lieu d'arrivée (%)			Solde relatif (%)		
	Entre 2020 et 2021	Entre 2019 et 2020	Entre 2018 et 2019	Entre 2020 et 2021	Entre 2019 et 2020	Entre 2018 et 2019	Entre 2020 et 2021	Entre 2019 et 2020	Entre 2018 et 2019	Entre 2020 et 2021	Entre 2019 et 2020	Entre 2018 et 2019
	Rural éloigné	6,3	6,9	5,3	0,7	1,3	0,4	7,2	6,2	5,5	0,2	-0,7
Rural périphérique	6,4	6,3	4,6	1,5	1,3	0,5	6,6	5,8	4,9	0,2	-0,4	-0,6
Rural-bourg	6,9	6,4	5,4	1,4	0,4	0,4	7,5	7,3	6,6	0,9	1,0	0,8
Rural périurbain	7,0	6,9	5,6	1,6	1,3	0,7	7,0	6,8	5,4	0,5	0,9	0,1
Rural	6,6	6,6	5,1	1,3	1,2	0,5	7,0	6,1	5,4	0,4	-0,2	-0,1
Petite ville	6,5	6,3	5,0	0,9	0,4	-0,1	7,1	7,6	6,1	1,3	1,9	0,5
Urbain dense	6,4	6,3	5,6	0,8	0,6	0,6	6,9	6,7	5,9	0,3	0,4	0,4
Urbain très dense	4,3	4,3	4,2	-2,0	-1,6	-0,9	5,5	5,5	5,1	-0,9	-0,6	-0,2
Urbain	5,2	5,1	4,8	-0,8	-0,6	-0,3	6,1	6,1	5,4	-0,3	0,0	0,1
Ensemble	5,5	5,5	4,9	-0,3	-0,2	-0,1	6,3	6,9	5,4	-0,2	0,7	0,0

Lecture : Dans le premier degré, parmi les élèves scolarisés en 2020 et 2021 dans le premier degré, ceux qui ont changé de résidence pour habiter dans une petite ville, représentent 6,5 % des élèves résidant dans les petites villes en 2020, et scolarisés dans l'académie la même année.

Dans le premier degré, parmi les élèves scolarisés en 2020 et 2021, le nombre d'élèves scolarisés à Lyon et résidant dans une petite ville a augmenté de 0,9 % (solde relatif) du fait des mobilités.

Champ : Elèves inscrits dans l'académie de Lyon l'année N

Source : MENJS-DEPP

ANNEXE 3 : Taux de mobilité sur des regroupements connexes de communes

a) dans le premier degré :

- (1) 6,4 % pour Bron, Caluire-et-Cuire, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Rillieux-la-Pape, Sathonay-Camp
- (2) 7,5 % pour les 1^{er}, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e, 9^e arrondissements de Lyon
- (3) 8,7 % pour Le Coteau, Pouilly-les-Nonains, Riorges, Roanne
- (4) 10,0 % pour Béard-Géovreissiat, Izernore, Martignat, Montréal-la-Cluse, Nantua, Port

b) dans le second degré :

- (5) 8,4 % pour les 1^{er}, 2^d, 3^e, 7^e et 9^e arrondissements de Lyon
- (6) 13,1 % pour Le Coteau, Neaux, Notre-Dame-de-Boisset, Parigny, Régny, Saint-Cyr-de-Favières
- (7) 9,6 % pour l'Étrat, la Fouillouse, St-Genest-Lerpt, St-Jean-Bonnefonds, St-Priest-en-Jarez, Talaudière, La Tour-en-Jarez

ANNEXE 4 : Ratio des mobilités par communes d'arrivée sur des regroupements connexes de communes

a) dans le premier degré :

- (8) 9,5 % pour Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Neuville-sur-Saône, Montanay, Sathonay-Camp
- (9) 8,0 % pour Brindas, Francheville, Grézieu-la-Varenne, Saint-Genis-les-Ollières, Vaugneray
- (10) 9,9 % pour Charbonnières-les-Bains, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Dardilly, Limonest, Lissieu, Marcy-l'Étoile, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, La Tour-de-Salvagny
- (11) 9,0 % pour St-Bernard, St-Didier-de-Form., Trévoux, Ambérieux, Anse, Les Chères, Lachassagne, Morancé, Quincieux
- (12) 8,7 % pour Beynost, La Boisse, Le Montellier, Montluel, Saint-André-de-Corcy, Saint-Marcel, Tramoyes
- (13) 9,7 % pour Chalamont, Châtenay, Crans, Meximieux, Rignieux-le-Franc, Saint-Éloi, Saint-Maurice-de-Rémens, Villieu-Loyes-Mollon Balan, Béligneux, Bourg-Saint-Christophe, Faramans, Pérouges, Saint-Jean-de-Niost
- (14) 9,2 % pour Thoissey, Belleville-en-Beaujolais, Chiroubles, Dracé, Fleurie, Lancié, Taponas, Villié-Morgon
- (15) 8,8 % pour Le Coteau, Ouches, Pouilly-les-Non., Riorges, Roanne, St-Léger-sur-Roanne, St-Romain-la-Motte, Villerest
- (16) 10,9 % pour Cessy, Ferney-Voltaire, Ornex, Ségny
- (17) 3,1 Saint-Chamond, Saint-Étienne, Saint-Jean-Bonnefonds

b) dans le second degré :

- (18) 8,3 % Lyon 1^{er} Arrondissement, Lyon 2^e Arrondissement, Lyon 4^e Arrondissement, Lyon 5^e Arrondissement
- (19) 11,9 % pour Cailloux/Fontaines, Fleurieu/Saône, Neuville/Saône, Rochetaillée, Sathonay-Camp, Sathonay-Village
- (20) 11,0 % Le Coteau, Pouilly-les-Nonains, Riorges, Roanne, Saint-Léger-sur-Roanne, Villerest
- (21) 9,8 % Andrézieux-Bouthéon, Bonson, Craintilleux, La Fouillouse, Saint-Cyprien, Veauche
- (22) 9,9 % Cessy, Ferney-Voltaire, Grilly, Ornex, Sauverny, Ségny
- (23) 3,4 % Saint-Chamond, Saint-Étienne, Saint-Jean-Bonnefonds